

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 2 octobre 2006.

Nombre de conseillers élus

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

11

Conseillers en fonction

Conseillers présents : KALCK B. / DOSSMANN M. / RIFF D. /
FALK E. / FOURNIER C./ HINDENNACH G. / WOLFF B. /
KRAEHN E.

11

Conseillers présents

9

Conseillers absents :

BOCK M. / WILT M. (non excusés)

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 11.09.06 :

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11.09.06.

Echange de parcelles avec M. Charles BOCK :

M. le Maire fait part des entretiens qu'il a eus avec M. BOCK dans le cadre d'échange de parcelles. Un accord a pu intervenir sur les points suivants :

- La commune vend à M. BOCK Charles la parcelle de section 28 n°226 d'une contenance de 2,57 ares au prix de 129 € l'are, au lieu dit Die Neuen Reben.
- M. BOCK Charles vend à la commune une partie de la parcelle de section 25 n°501 (environ 1,78 ares) au prix de 129 € l'are, au lieu dit Auf Die Gaerten ; les frais d'arpentage y relatifs sont à la charge de M. BOCK Charles.
- M. BOCK Charles vend à la commune la partie de la parcelle de section 25 n°398 occupée par le bâtiment de chantier au prix de 13 500 € l'are .Cette partie ne devrait pas dépasser un are du fait que la Commune est déjà propriétaire de la parcelle 397, sur laquelle est érigée une partie du bâtiment ; les frais d'arpentage y relatifs sont à la charge de la Commune.
- La Commune vend à M. BOCK Charles la partie du chemin section 28 n° 188, qu'il a incluse dans sa propriété (0,47 ares) au prix de 2000 € l'are. M. BOCK Charles rembourse à la commune les frais d'arpentage y relatifs.

Le Conseil Municipal considérant l'intérêt que représente pour la Commune et les associations le bâtiment des parcelles 397 et 398, approuve ces échanges de parcelles, autorise le Maire à signer les actes notariés y relatifs et vote les dépenses nécessaires aux acquisitions de terrain.

Travaux de mise en conformité électrique à la salle polyvalente :

M. KALCK B. présente les devis de trois entreprises qu'il a sollicitées pour évaluer les travaux de mise en conformité électrique à réaliser à la salle polyvalente, à savoir :

- CLEMESY : 18 444,87 € TTC
- ELECTRICITE KAH : 13 243,31 € TTC
- HOLTZ : 15 833,37 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise ELECTRICITE KAH, la mois disante, sollicite l'aide du Département pour leur financement, ainsi que l'attribution de la dotation globale de l'état, dans le cadre des travaux de sécurité.

Chasse communale – Approbation de la constitution de l'Association de chasse communale de Littenheim et Saessolsheim :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'Association de chasse communale de Littenheim, dont le Président M. BAEHL Jean-Pierre est adjudicataire de la chasse communale de Saessolsheim. Un des points de ce procès-verbal concerne notamment la modification de la dénomination de cette association qui s'appelle désormais « Association de chasse communale de Littenheim et Saessolsheim ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la constitution de l'Association de chasse communale de Littenheim et Saessolsheim et autorise cette association a effectuer la gestion de la chasse de Saessolsheim.

Situation des bâtiments communaux – suite :

- Laiterie :

M. DOSSMANN M. n'a pour l'instant pas pu obtenir une entrevue avec M. BRAX. Il tâchera d'en savoir plus pour la prochaine réunion.

-Ancienne école :

Une réunion avec M. MISTLER de la SIBAR est fixée au 24 octobre 2006 à 19h30.

Nouvel horaire hebdomadaire du secrétaire de mairie :

Compte tenu de son départ à la retraite en tant qu'instituteur, le Conseil Municipal, avec l'accord de l'intéressé, décide de fixer l'horaire de service hebdomadaire de M. STORCK Marcel, secrétaire à 15 h, à partir du 1^{er} octobre 2006 et décide de revoir définitivement la situation au 1^{er} janvier 2007.

Banque alimentaire :

Le Conseil Municipal, considérant la diminution sensible, d'année en année, des dons recueillis par la Banque alimentaire, que les particuliers ont en grande majorité opté pour la remise de dons lors de leurs courses, directement dans les magasins, décide de ne plus organiser la collecte de la Banque alimentaire. Il prévoit d'organiser à la place une autre collecte, en l'occurrence une collecte de jouets pour enfants défavorisés. Mme Christiane FOURNIER se renseignera sur les modalités d'une telle collecte.

Transferts de crédits :

Dans le cadre de la régularisation des comptes de l'AFUL Allmendweg, le Conseil Municipal vote les transferts de crédits suivants au budget 2006 :

- Investissement : - Dépenses : article 20441 : - 20 500
- Recettes : article 021 : - 20 500

Fonctionnement : - Dépenses : article 678 : + 20 500
- Dépenses : article 023 : - 20 500

DIVERS

Lettre de M. WILT Martin adjoint :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de M. WILT Martin adjoint chargé de la voirie, se plaignant d'un problème d'écoulement d'eau pluviale sur son terrain distant de 6.5 m de l'aménagement de la rue des Noyers réalisé récemment. Il précise, après avoir effectué un état des lieux, que cette réclamation est totalement infondée et que M. WILT en tant qu'adjoint responsable de la voirie n'a suivi aucune réunion de chantier et aurait dû être plus prêt de ce dossier au moment des travaux.

Il rappelle en outre que M. WILT, depuis novembre 2005, ne s'acquitte plus de ses responsabilités d'adjoint et sans excuse, n'assiste plus aux réunions du Conseil Municipal, aux réunions de commission, ni à aucune autre réunion. Aussi le Maire a-t-il été amené à prendre un arrêté, en date du 27 juillet 2006, lui retirant sa délégation de signature entraînant la suspension de son indemnité.

Par ailleurs, saisi par des riverains, le Maire informe le conseil que M WILT a entrepris des travaux dans sa grange. Ces travaux seraient destinés à réaliser des logements.

A ce jour, aucun dossier instruisant ce changement de destination du bâtiment ou précisant les nouvelles dispositions constructives n'a été déposé en mairie.

Recensement :

Michel DOSSMANN présente le compte rendu de la réunion qu'il a suivie à la Préfecture Bas-Rhin.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 3 octobre 2006.

Le Maire